

NOTRE DOSSIER

Enfant africain De Soweto à Libreville

Le Gabon célèbre, aujourd'hui, à l'instar de la communauté internationale, la journée mondiale de l'enfant

africain. Un événement annuel qui commémore le massacre des enfants de Soweto (Afrique du Sud)

de 1976, durant la politique ségrégationniste de l'apartheid. Occasion pour la Rédaction de l'Union de

consacrer un dossier à la situation de l'enfant dans notre pays, à travers les politiques mises en œuvre, l'en-

gagement des Ongs, etc., pour la promotion et la protection du droit de l'enfant au niveau national.

Mobilisation pour la protection des enfants

Quelle politique gouvernementale en la matière ?

F.S.L.
Libreville/Gabon

Le Gabon manque de données fiables pour guider les interventions. Cependant, avec l'appui de l'Unicef, le pays poursuit l'harmonisation de son cadre normatif national, pour l'aligner sur les instruments internationaux.

« LE Gabon manque de données fiables dans le domaine de la protection des enfants, pour guider les interventions. Il est indispensable que le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) puisse continuer à appuyer la collecte et la diffusion de données fiables, afin de pouvoir convaincre les

partenaires de l'importance d'une mobilisation pour la protection des enfants», explique Michel Ikamba, spécialiste de la protection de l'enfant à l'Unicef.

Cette déclaration colle à une réalité marquée par la faiblesse en termes de structures d'accueil et de moyens financiers. A l'heure actuelle, il n'existe, par exemple, qu'un seul centre d'accueil à Angondjé, sous tutelle du ministère de la Prévoyance sociale. Et sa capacité est loin de pouvoir répondre à une demande sans cesse croissante.

Mais, avec l'appui de l'Unicef, notre pays poursuit l'harmonisation de son cadre normatif national, pour



Photo : AEE

Notre pays poursuit l'harmonisation de son cadre normatif en matière de protection de l'enfant.

l'aligner sur les instruments internationaux de

protection de l'enfance. L'organisme onusien

soutient d'ailleurs la prise en charge des en-

fants les plus vulnérables, en renforçant les capacités de la chaîne de protection de l'enfant. Entre autres : les cadres légal et juridique, les mécanismes de référence et de réinsertion des enfants dans les familles, l'accompagnement psychosocial, les capacités d'identification des violations des droits de l'enfant.

A cela, s'ajoute le renforcement de la coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne de protection : travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, magistrats, sécurité pénitentiaire, religieux, ONG, enseignants, psychologues, etc.

Séminaire du système de protection de l'enfant

Pour préserver leur intégrité physique, morale et psychologique



Photo : F.A.

Le ministre de la Justice, Alexis Boutamba (c), à l'ouverture des travaux.



Photo : F.A.

Les participants dont des travailleurs sociaux.

F.S.L.
Libreville/Gabon

POUR l'intérêt supérieur de l'enfant, enseignants d'instruction civique, travailleurs sociaux, policiers et gendarmes ont renforcé leurs capacités opérationnelles dans le système de protection pendant deux jours, mercredi et hier, à l'École nationale de la ma-

gistrature. Ce, dans le cadre d'un séminaire organisé par le ministère de la Justice, chargé des Droits humains, en partenariat avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Objectif : améliorer l'efficacité des services publics dans la préservation de l'intégrité physique, morale et psychologique des tout-petits.

« Le présent séminaire, dont

les principales communications se focaliseront sur les attentes de l'agenda 2030 de l'Union africaine (UA), notamment sur le développement durable des enfants, axé sur la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances, a pour principe directeur d'amener les acteurs du système de protection à s'approprier les orientations des organes internationaux de suivi de l'application des droits de

l'enfant au Gabon», avait déclaré le ministre de la Justice, Alexis Boutamba, au cours de la cérémonie d'ouverture.

Pour le représentant de l'Unicef au Gabon, Jacques Boyer, les progrès indéniables que le Gabon ne cesse d'enregistrer dans le domaine de la protection de l'enfance atteignent, aujourd'hui, un niveau de maturité remarquable et touche tous les aspects des

droits de l'enfant. « L'adoption du Code de l'enfant, la mise en place progressive des systèmes de protection à l'échelle du pays, la lutte contre le trafic, les violences, les abus et les discriminations à l'encontre des enfants sont autant de réalisations à saluer et qui témoignent d'une volonté politique inébranlable», avait ajouté le membre du gouvernement.

Il reste, cependant, des

contraintes et des défis importants pour la réalisation des droits liés surtout à l'effectivité de l'application des lois relatives à l'enfance, à l'insuffisance des capacités des structures, à la montée des vulnérabilités et la persistance de pratiques, de perceptions et de normes préjudiciables à la survie, au développement et à la protection des enfants.

Une protection qui a un coût

Il faudrait au minimum :

• 17 millions de francs CFA par an pour réinsérer, par l'éducation, 100 enfants des rues.

• 40 millions pour réaliser la 2e enquête sur toutes les formes de violences faites aux enfants.

• 40 millions par an pour retirer, héberger et réunifier avec leurs familles ou scolariser 50 enfants victimes de traite.

• 62 millions par an pour offrir des kits scolaires aux enfants des peuples autochtones dans 6 des 9 provinces

du pays.

• 32 millions par an pour réinsérer des enfants en conflit avec la loi par des formations professionnelles.

• 75 millions par an pour soutenir l'enregistrement des naissances des enfants.

Des chiffres clé *

*Données de l'Unicef-Gabon

- Au moins 658 enfants de rue recensés en 2012
- Entre 2004 et 2011, plus de 700 enfants victimes de traite réunis avec leurs familles.
- En 2013, 570 orphelins et autres enfants vulnérables ont reçu une assistance psychosociale et un kit scolaire.